

L'Europe : la richesse des différences



M^e Régis HUBER,
président de Notaires de France
Syndicat national des notaires

Faut-il rechercher chez nos voisins européens le meilleur statut pour les notaires, susceptible de procurer à la fois le service public de qualité qu'attendent nos concitoyens et un accès démocratique et équitable des professionnels du droit à la fonction de notaire, tout en permettant à tous les intéressés, employeurs et employés, de recevoir une rémunération juste de leur travail et de leurs investissements ?

Les articles de notre revue décrivent des modèles européens différents, avec ou sans droit de présentation, avec plus ou moins de notaires par habitant, plus ou moins de « largeur » de la fonction – de la stricte authenticité jusqu'aux activités de conseil à large spectre et même commerciales.

Quel est le bon équilibre entre la recherche du profit par l'entrepreneur notarial et la dévotion à l'authenticité pour elle-même, jusqu'au sacrifice financier ?

Vous allez faire des découvertes et forger votre propre opinion.

Mais, au bout du compte, cette diversité constitue une richesse ; de la comparaison naît l'amélioration ; il ne faut pas souhaiter que l'harmonisation supprime les différences (à commencer par nos deux systèmes d'Alsace Moselle et de vieille France qui s'enrichissent l'un l'autre) mais qu'elle additionne les bonnes initiatives et fasse évoluer nos certitudes.

Bonne lecture

« De même que la culture médiévale ne parvint jamais à concilier chevalerie et christianisme, de même le monde moderne ne réussit pas à faire cadrer liberté et égalité.

Mais ce n'est pas un défaut ni une faute. »

Ces contradictions sont un aspect indissociable de toute culture humaine. »

Yuval Noah Harari, *Sapiens : une brève histoire de l'humanité*. Édition Albin Michel, 2015, p. 197.